

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

L'an deux mille dix-neuf, le 11 avril à 17 heures 30,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Cité Administrative de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

Nombre de membres : 34	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
29	1

Date de la convocation
3 avril 2019

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le
18 Avril 2019

et publication le 18 Avril 2019
--

PRESENTS : Jean-Yves Philippe – Michel André – Luc Carité – Joël Chevalier – Christian Jouan – Fabienne Perrot – Michel Jan – Christian Henneteau – Jean-Yves le Guyader – Laurent le Corre – Lionel Gainon – Pascal Not – Rolande le Borgne – Alain Marzin – Patrick Lijeour – Michel Connan – Bernard Rohou – Monique Pasco – Alain Guéguen – Gwénaëlle Trubuilt – Nolwenn Burlot – Réjane Boscher – Alain Rolland – Jean-Paul le Boedec – Georges Galardon – Jacques Troël – Christiane Bernard – Daniel le Caër – Claude Bernard

Monsieur Mathieu Geffroy donne procuration à Monsieur Jean-Yves Philippe

Validation du plan d'actions 2019 de la Destination touristique « Cœur de Bretagne »

Le Président expose que le conseil communautaire du 14 février dernier a validé les axes de développement de la destination « Cœur de Bretagne » pour l'année 2019 et a émis un accord de principe pour adhérer à la stratégie intégrée de la destination, coordonnée par le Pays COB.

A ce titre, Tourisme Kreiz Breizh Communauté, à travers son pôle « Développement Touristique » et son pôle « Office de Tourisme », participe aux réunions de cette stratégie et représente le territoire de la CCKB dans le cadre des projets de la Destination Cœur de Bretagne.

Aujourd'hui, la CCKB est saisie du nouveau plan d'actions 2019 et est sollicitée pour cofinancer les projets y afférant. Pour rappel, la participation des collectivités est calculée en fonction de la population de chaque territoire et en fonction du nombre de lits touristiques (marchands et non marchands). Le montant de la participation de la CCKB sera versé à Tourisme Kreiz Breizh Communauté qui gèrera le suivi technique et la facturation des projets au nom de la collectivité.

Pour l'année 2019, la proposition des actions est la suivante :

<u>Axe stratégique 1</u> DESTINATION COEUR DE BRETAGNE : PARTIR A LA RENCONTRE D'UNE BRETAGNE INSOUÇONNEE	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un pass de visite pour les professionnels 	
<u>Axe stratégique 2 :</u> FAVORISER L'ITINERANCE COMME MODE DE DECOUVERTE	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une station trail • Création d'une carte itinérance 	50 000 € 4 000 €

Axe stratégique 3 : UNE CULTURE CREATIVE, VIVANTE ET FESTIVE ET DES PATRIMOINES QUI CONTRIBUENT A VALORISER UNE DESTINATION INSOUÇONNÉE	<ul style="list-style-type: none"> • Groupe de travail mise en réseau des acteurs sur la thématique de l'archéologie 	
Axe stratégique 4 : PROMOUVOIR & COMMERCIALISER UNE BRETAGNE INSOUÇONNÉE	<ul style="list-style-type: none"> • Finalisation du kit de communication (sacs, présentoirs cartes postales) 4 500 € • Vidéos « journées insouçonnée » 4 500 € • Reportages photos 3 000 € • Maintenance du site internet et hébergement 1 600 € • Communication réseaux sociaux 500 € • Dépôt marque « Bretagne insouçonnée » 300 € • Cartes touristiques et tshirts pour les salons 1 000 € • Frais divers 3 600 € 	
Total Actions 2019		73 000 €

Ce plan d'actions ne comprend pas les frais d'impression de la carte touristique Cœur de Bretagne – Kalon Breizh et les coûts d'inscription à des salons. Les participations à ces opérations sont déterminées en fonction du nombre de documents commandés et de la participation ou non des structures aux salons.

Concernant l'ingénierie de la Destination en 2019, une réflexion sur les moyens nécessaires a été menée en vue de mettre en œuvre et de coordonner le plan d'actions de la Destination.

Il est ainsi proposé de mettre à disposition de la Destination 1,8 équivalent temps plein :

- 0.8 ETP coordination de la Destination + promotion / communication
- 1 ETP chargé de mission développement touristique

Le budget total en ingénierie est estimé à 80 000 €.

L'ensemble de ces dépenses s'inscrit dans le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes		
Ingénierie 2019 (1,8 ETP)	80 000 €	CONSEIL REGIONAL Env. Ingénierie 2019	60 000 €	97 500 €
Plan actions 2019	73 000 €	CONSEIL REGIONAL Env. Investissement 2019	25 000 €	
		CONSEIL REGIONAL Env 2018 plan actions	12 500 €	
		CC Haute Cornouaille	4 193 €	55 500 €
		Poher Communauté	3 180 €	
		Monts d'Arrée Co	3 869 €	
		CC du Kreiz Breizh	5 756 €	
		Roi Morvan Communauté	4 967 €	
		Guingamp Paimpol Agglo	4 178 €	
		Loudéac Communauté	11 385 €	
		Pontivy Communauté	6 073 €	
		Centre Morbihan Co	6 032 €	
		Avance EPCI 2018	5 867 €	
TOTAL	153 000 €	TOTAL	153 000 €	153 000 €

Au regard de ces éléments, le président propose de :

- Reconduire la délégation à Tourisme Kreiz Breizh Communauté pour le suivi technique et financier de la stratégie intégrée coordonnée par le Pays COB,
- Attribuer une aide supplémentaire à Tourisme Kreiz Breizh Communauté de **5 756 €** au titre des actions de la Destination. Cette aide sera intégrée à la subvention de fonctionnement de Tourisme Kreiz Breizh Communauté sur l'exercice 2019,

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Décide de :

- Reconduire la délégation à Tourisme Kreiz Breizh Communauté pour le suivi technique et financier de la stratégie intégrée coordonnée par le Pays COB,
- Attribuer une aide supplémentaire à Tourisme Kreiz Breizh Communauté de **5 756 €** au titre des actions de la Destination. Cette aide sera intégrée à la subvention de fonctionnement de Tourisme Kreiz Breizh Communauté sur l'exercice 2019,

Le Président,
Jean-Yves Philippe

